

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 janvier 2017
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Questions relatives aux vols suborbitaux effectués aux fins de
missions scientifiques et/ou du transport d'êtres humains****Note du Secrétariat****Additif**

Table des matières

	<i>Page</i>
III. Réponses reçues des observateurs permanents auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	2
Organisation mondiale de la Santé	2



III. Réponses reçues des observateurs permanents auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Organisation mondiale de la Santé

[Original: anglais]
[24 novembre 2016]

À ce jour, aucun vol suborbital n'a eu lieu à des fins de tourisme spatial. Toutefois, compte tenu de la rapidité à laquelle le domaine des vols suborbitaux évolue et des débats qui se font jour sur le tourisme spatial et le transport d'êtres humains au moyen de ces vols, la définition de l'espace extra-atmosphérique sera déterminante en ce qui concerne la santé des voyageurs, ainsi que pour définir la santé et la sécurité à bord et les médicaments et dispositifs médicaux essentiels connexes.

Compte tenu de la nécessité d'assurer, sur les vols suborbitaux, la sécurité des voyageurs, qui seraient soumis à des vitesses élevées, à des prises d'altitude rapides et aux effets de l'apesanteur et de l'absence de gravité, la définition de l'espace extra-atmosphérique prendrait de l'importance, car les États membres pourraient élaborer des réglementations sanitaires nationales régissant ces voyages suborbitaux.

La définition juridique des vols suborbitaux effectués aux fins du transport d'êtres humains sera effectivement utile aux États membres et aux acteurs non étatiques pour établir des programmes de recherche sanitaire concernant les effets de l'absence de gravité sur le corps humain, ainsi que les conditions de stress extrême, et garantir la conformité aux réglementations nationales relatives à la santé et à la sécurité publique.

Le secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) souhaiterait que la question de la définition des vols suborbitaux effectués aux fins du transport d'êtres humains soit examinée, avant le mois de juin 2017, par une équipe spéciale ou un comité ad hoc de l'Assemblée mondiale de la Santé, avec la participation des agences techniques responsables des vols spatiaux dans nos États membres.

L'OMS souhaite consulter les États membres au sujet de l'applicabilité de législations nationales et répercutera, avant le mois de juin 2017, les informations qu'elle aura recueillies.
